

**BON DE COMMANDE D'ATTESTATION DE CONFORMITÉ DE LOCAUX D'HABITATION,
À RÉGLEMENTATIONS PARTICULIÈRES ET SERVICES GÉNÉRAUX D'IMMEUBLES**

Barème applicable depuis le 1^{er} septembre 2009

A retourner au :

Service Emission du CONSUEL Tour Chantecoq - 5 rue Chantecoq - 92808 PUTEAUX Cedex
(vente uniquement par correspondance et pour la métropole)

- Demandeur de l'attestation de conformité,
qui s'engagera sur la conformité des travaux d'électricité aux prescriptions de service en vigueur

Demandeur	Pour les entreprises
Nom	Entité
Adresse actuelle	N° SIREN
.....	Code NAF
Code Postal	Cachet
Ville	
Téléphone	
Fax	
E-mail	
Votre référence CONSUEL n° SE	Voir (1) pour les installateurs professionnels et en cas de première demande
(voir précédentes attestations)	

- Commande

	Prix Unitaire TTC	Quantité N	Montant TTC
Locaux à usage d'habitation (hormis les services généraux d'immeubles)			
■ Non professionnel	111,35 € €
■ Installateur professionnel en électricité	Voir barème ou utiliser notre calculatrice sur notre site €
Locaux à réglementations particulières et Services généraux d'immeubles			
■ Non professionnel	51,13 € €
■ Installateur professionnel en électricité	 €

Montant total TTC €
-------------------	---------

Je joins un chèque d'un montant correspondant à cette commande, à l'ordre du **CONSUEL**, qui m'adressera une facture acquittée.

Date et Signature

(1) Les installateurs professionnels en électricité qui commandent pour la première fois doivent fournir une pièce justificative :

- Extrait K bis
- Extrait registre des métiers
- Assurance décennale

Les mentions portées sur ce bon de commande font l'objet d'un traitement informatisé géré par le CONSUEL. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant (loi « Informatique et Libertés » du 6 Janvier 1978)